

COMITÉ SYNDICAL

Séance du mardi 23 juin 2020

Délibération 2020_06_15

Objet : Vote du budget supplémentaire 2020

Le seize juin deux mille vingt, à quatorze heures, dans les locaux de Nantes métropole, s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du vingt-neuf mai deux mille vingt, signé par le Président du SYLOA. Le quorum n'étant pas atteint lors de cette séance, le comité syndical est de nouveau convoqué, le vingt-trois juin deux mille vingt, à quinze heures, dans les locaux du SYLOA, par courrier en date du dix-sept juin deux mille vingt signé par le Président du SYLOA.

Étaient présents : 5 (12 voix)

Christian COUTURIER (4 voix), Éric PROVOST (3 voix), Gilles MÉRIODEAU (1 voix), Claude CAUDAL (1 voix), Jean-Pierre BELLEIL (3 voix).

Absents représentés : 3 (7 voix)

Chantal BRIÈRE (2 voix) donne pouvoir à Jean-Pierre BELLEIL, Jacques ROBERT (1 voix) donne pouvoir à Christian COUTURIER, Nicolas MARTIN (4 voix) donne pouvoir Claude CAUDAL.

Absents Excusés : 8

Didier PÉCOT, Freddy HERVOCHON, Jean-Charles JUHEL, Anne LERAY, Jean TEURNIER, René LE YOUDEC, Christophe DOUGÉ, Jean-Charles JUHEL.

Assistaient également : 1

Caroline ROHART, Directrice du SYLOA.

Nombre de votants : 8 (dont 3 pouvoirs) pour un total de 19 voix.

Secrétaire de séance : Gilles MÉRIODEAU

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le budget supplémentaire est une modification budgétaire (du budget primitif et d'éventuelles décisions modificatives) dont l'objet essentiel est la reprise des résultats constatés à la clôture de l'exercice précédent :

- résultat de la section de fonctionnement après affectation,
- résultat de la section d'investissement,

Le budget supplémentaire conserve la même présentation que le budget primitif.

Vu la délibération 2020_01_02 du 21 janvier 2020 par laquelle le comité syndical a adopté le budget primitif de l'exercice 2020.

Vu la délibération 2020_06_14 du 23 juin 2020 approuvant les résultats de clôture au compte administratif de l'exercice 2019 et son affectation,

Monsieur le Président invite les membres du comité syndical à voter le budget supplémentaire 2020 :

Section de fonctionnement

DÉPENSES			
Chapitre	Description	BP 2020	BS 2020
011	Charges à caractère général	334 318,64 €	21 524,00 €
012	Charges de personnel	333 949,02 €	46 300,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1,00 €	2,00 €
66	Charges financières	300,00 €	
68	Dotations aux amortissements	8 036,34 €	
022	Dépenses imprévues		4 500,01 €
TOTAL		676 605,00 €	72 326,01 €

RECETTES			
Chapitre	Description	BP 2020	BS 2020
002	Excédent antérieur reporté		72 326,01 €
013	Atténuation de charges	3 500,00 €	
74	Dotations et participations	672 500,00 €	
75	Autres produits de gestion courante	5,00 €	
77	Produits exceptionnels	600,00 €	
TOTAL		676 605,00 €	72 326,01 €

Section d'investissement

DÉPENSES			
Chapitre	Description	BP 2020	BS 2020
21	Immobilisations corporelles	8 036,34 €	6 196,83 €
TOTAL		8 036,34 €	6 196,83 €

RECETTES			
Chapitre	Description	BP 2020	BS 2020
001	Excédent d'investissement reporté		6 196,83 €
28	Amortissements	8 036,34 €	
TOTAL		8 036,34 €	6 196,83 €

*Après en avoir délibéré,
le comité syndical à l'unanimité*

✔ Décide de voter le budget supplémentaire 2020.

Fait à Nantes, le 23 juin 2020


Christian COUTURIER
Président du SYLOA